



15ème législature

Question N° : 4929	De M. Raphaël Gérard (La République en Marche - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Adaptation des programmes nationaux en outre-mer	Analyse > Adaptation des programmes nationaux en outre-mer.
Question publiée au JO le : 30/01/2018 Réponse publiée au JO le : 19/06/2018 page : 5338 Date de signalement : 05/06/2018 Date de renouvellement : 22/05/2018		

Texte de la question

M. Raphaël Gérard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la difficulté d'adaptation des programmes scolaires dans les départements et régions d'outre-mer. Depuis 2000, l'éducation nationale offre la possibilité de pouvoir adapter les enseignements des programmes nationaux dans les DROM afin de tenir compte des spécificités de l'histoire régionale et des environnements culturels propres à ces territoires. Ainsi, dans son *Bulletin officiel* du 13 mars 2017, l'académie de La Réunion propose d'étudier le cas d'une société locale, la Sapmer, dans le cadre du thème « Acteurs, flux, réseaux de mondialisation » pour le programme en géographie des premières en lycée professionnel. Toutefois, les tentatives d'adaptations par les autorités académiques souvent remises en cause par le cadre national dans lequel les outre-mer s'inscrivent : en effet, les élèves passent des examens ou des concours nationaux qui sanctionnent l'acquisition de connaissances qui trahissent un tropisme pour les problématiques hexagonales. Pour ces raisons, les adaptations de programmes restent marginales et le cœur de l'enseignement est consacré aux programmes nationaux sur lesquels ils sont interrogés. En outre, la formation initiale des enseignants dans les outre-mer pose problème : une grande partie d'entre eux a fait ses études dans l'Hexagone et a baigné dans des enseignements classiques. De ce fait, ils ne bénéficient pas, au regard du contenu des programmes des universités d'accueil, d'une formation initiale suffisante pour pouvoir traiter des programmes adaptés aux environnements locaux. Cet état de fait s'explique aussi par la place insuffisante laissée aux outre-mer dans les enseignements généraux et les concours nationaux qui les sanctionnent. Ces deux facteurs expliquent pourquoi les ultramarins connaissent si mal leur histoire, leur géographie et leurs cultures. Aussi, il appelle à engager au sein de l'éducation nationale une vaste réflexion sur la place des outre-mer dans les programmes nationaux. Il souhaiterait donc connaître son opinion sur le sujet.

Texte de la réponse

Les programmes disciplinaires, dans leur ensemble et à tous les niveaux de la scolarité, ont une portée nationale. Cette portée est bien sûr envisagée dans sa double dimension métropolitaine et ultramarine. Les élèves français métropolitains et ultramarins bénéficient ainsi de programmes nationaux. L'histoire et la géographie des territoires d'outre-mer ne sont donc pas simplement enseignées à l'échelle ultramarine mais font partie intégrante des programmes nationaux et sont donc étudiées par tous les élèves. La colonisation, la traite et l'esclavage sont par exemple abordés dans les programmes d'histoire des classes de 4ème et de seconde. L'étude de la géographie des

territoires d'outre-mer est par ailleurs menée en classe de 3^{ème} dans le cadre du deuxième thème du programme de géographie « Pourquoi et comment aménager le territoire ? » dont un des deux sous-thèmes est consacré à la « problématique spécifique des territoires ultramarins français ». Au lycée, l'approche est enrichie par une perspective européenne, comme en témoigne la question consacrée, dans les programmes de la classe de première des séries générales, aux « territoires ultramarins de l'Union européenne et à leur développement ». Afin de prendre en compte les situations régionales et les patrimoines culturels locaux relevant des territoires ultramarins, une pratique d'adaptation des programmes a été inaugurée en 1999 pour les départements et régions d'outre-mer. La loi d'orientation no 2000-1207 pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 a entériné cette pratique d'adaptation et a écarté toutes les propositions de nature à porter atteinte au caractère national des programmes et à leur mode d'élaboration. Les adaptations des différents programmes d'histoire-géographie entrés en vigueur depuis 2000 ont ainsi été élaborées par les inspecteurs en poste dans les DROM, sous l'égide du groupe histoire et géographie de l'Inspection générale de l'éducation nationale. Ces adaptations se font par ajouts et/ou substitutions de thèmes. Pour les classes à examen, elles prennent la forme de contextualisations. Pour les collectivités d'outre-mer, créées en 2003, le travail d'adaptation des programmes s'inscrit dans des dispositions législatives particulières à chacun des territoires concernés mais s'opère dans le même esprit et relève donc à la fois d'une dynamique d'ajouts et/ou de substitutions de thèmes et d'un réel effort de contextualisation. Cette pratique d'adaptation a récemment connu une nouvelle étape. Elle s'étend en effet désormais également à l'école primaire et ne concerne plus exclusivement l'histoire-géographie. Les nouveaux programmes de l'école et du collège, qui sont entrés en vigueur à la rentrée 2016, ont ainsi fait l'objet d'une démarche d'adaptation pour les départements et régions d'outre-mer qui concerne les programmes d'histoire-géographie des cycles 3 et 4, mais aussi, et ce pour la première fois, le programme de sciences de la vie et de la Terre du cycle 4. Les écoles supérieures de professorat et d'éducation qui assurent la formation initiale des enseignants du premier et du second degré proposent chacune leurs maquettes de formation. Celles-ci sont centrées sur la préparation des concours et l'appropriation des programmes nationaux mais peuvent également proposer dans leur tronc commun des modules de contextualisation qui peuvent s'appuyer sur des spécificités locales. Enfin, de nombreuses actions de formation continue sont centrées sur l'histoire et la géographie des territoires ultramarins. Les plans académiques de formation de la Martinique et de la Guyane proposaient par exemple en 2017-2018 des sessions consacrées aux nouvelles adaptations de programme et des modules d'histoire et de géographie régionales. L'objectif est de permettre aux professeurs de connaître les acquis récents de la recherche dans le domaine de l'histoire régionale et d'établir le lien avec les adaptations de programme, afin de construire des objets d'étude avec leurs élèves.